



## Assemblée générale

Distr. générale  
3 octobre 2005  
Français  
Original: anglais

---

### Soixantième session

Point 52 b) de l'ordre du jour

**Suivi et application de la Stratégie de Maurice  
pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme  
d'action pour le développement durable  
des petits États insulaires en développement**

## **Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement**

### **Rapport du Secrétaire général\***

#### *Résumé*

Le présent rapport décrit brièvement les programmes en cours et proposés pour appuyer la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, dans le cadre des mandats et plans de travail respectifs des organismes et organes des Nations Unies. Ce rapport intérimaire a été établi conformément à la résolution 59/311 de l'Assemblée générale, dans laquelle il est demandé au Département des affaires économiques et sociales, en concertation avec les organismes compétents des Nations Unies, d'élaborer un plan pour la mise en œuvre cohérente de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement

Le rapport présente également une approche globale visant à promouvoir et renforcer l'application de la Stratégie de Maurice par toutes les parties prenantes, aux échelons national, régional et international

---

\* La présentation du présent rapport a été retardée afin de permettre la tenue de consultations interorganisations.



## Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Introduction .....	1–7	3
II. Plan directeur pour le renforcement de la mise en œuvre et du suivi .....	8–30	4
A. Amélioration de l'action du système des Nations Unies .....	10–20	5
1. Démarginalisation des petits États insulaires en développement dans le système des Nations Unies.....	10–12	5
2. Coordination et collaboration au sein du système des Nations Unies .....	13–14	5
3. L'appui du Secrétariat de l'ONU.....	15–20	6
B. Renforcer le processus d'appropriation nationale .....	21–24	8
1. La mise en œuvre d'initiative nationale .....	21	8
2. Participation de la société civile .....	22	8
3. Partenariats .....	23–24	8
C. Appui régional et international .....	25–30	9
1. Renforcement des cadres régionaux .....	25–27	9
2. Organisation de réunions régionales de suivi.....	28	10
3. Appui international et sensibilisation .....	29–30	10
III. Récapitulatif des programmes de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice.....	31–48	10
IV. La voie à suivre .....	49–50	17
Annexe I		
Tableau des mesures à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice .....		18

## I. Introduction

1. Les difficultés particulières auxquelles doivent faire face les petits États insulaires en développement en matière de développement durable ont été reconnues officiellement pour la première fois par la communauté internationale lorsque celle-ci a exposé le cas spécifique de ces États dans le chapitre 17 d'Action 21, à la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui s'est tenue à Rio de Janeiro (Brésil) en 1992. Le Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, adopté deux ans plus tard à la Barbade, salué comme étant la première expression concrète de la coopération internationale en faveur du développement durable, est un programme pluridisciplinaire et intersectoriel comportant des actions prioritaires devant être menées pour faire face aux difficultés particulières que rencontrent les petits États insulaires en développement.

2. La Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, tenue à Port-Louis (Maurice) du 10 au 14 janvier 2005, a été une occasion importante, 10 ans après, non seulement d'évaluer les progrès accomplis dans l'application du Programme d'action, mais aussi et surtout de réfléchir à la manière d'orienter au mieux les actions futures aux fins d'une mise en œuvre effective du cadre général de développement durable des petits États insulaires en développement.

3. Tenue le 26 décembre 2004, deux semaines à peine après le tsunami qui avait dévasté la région, la Réunion internationale a mis nettement en relief la vulnérabilité des États insulaires et côtiers de faible altitude face aux menaces écologiques; le sentiment d'urgence et de détermination qui a imprégné les débats et la prise de décisions explique en partie le pragmatisme et l'utilité des conclusions de la Réunion.

4. La Déclaration de Maurice réaffirme la validité du Programme d'action comme cadre fondamental de l'appui aux petits États insulaires en développement, tout en tenant compte des questions nouvelles et émergentes, et réaffirme l'engagement pris d'appuyer les stratégies de développement durable de ces États, en établissant une coopération technique et financière, en apportant une aide aux institutions régionales et interrégionales et en créant un environnement international porteur. L'importance du renforcement des capacités, du transfert de technologies et de la valorisation des ressources humaines pour la résilience des petits États insulaires en développement et la mise en œuvre du Programme d'action y est également soulignée<sup>1</sup>.

5. La Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement répond directement au besoin identifié d'une mise en œuvre plus spécifique du Programme d'action. À cette fin, elle précise les points critiques nécessitant une attention accrue au sein des domaines d'intervention du Programme et souligne les questions nouvelles qui doivent être intégrées pour que la mise en œuvre du Programme soit plus efficace, notamment les suivantes : le VIH/sida et les autres questions sanitaires, qui constituent un défi majeur en matière de développement; les questions de sécurité; l'impact de la disparition progressive des préférences commerciales sur les petits États insulaires en développement et le besoin qui en

découle d'améliorer l'accès aux marchés et d'instaurer un système commercial international qui favorise la croissance économique, l'emploi et le développement pour tous; l'appui au développement des technologies de l'information et de la communication (TIC); et la nécessité de protéger la diversité culturelle et de promouvoir les industries culturelles en tant que composante vitale de la stratégie de développement durable des petits États insulaires en développement<sup>2</sup>.

6. En plus de souligner les secteurs auxquels il faut continuer d'accorder l'attention voulue, la Stratégie de Maurice encourage la pleine participation de la société civile et des autres groupes intéressés, prône le renforcement de la coopération entre les pays du Sud et entre les petits États insulaires en développement et propose une série de mesures intersectorielles, de mécanismes régionaux et interrégionaux et de stratégies pour améliorer la concertation et la coordination interorganisations, particulièrement au sein du système des Nations Unies, qui sont autant d'outils essentiels pour renforcer la mise en œuvre du Programme d'action.

7. Avec l'adoption de la Déclaration et de la Stratégie de Maurice et grâce aux enseignements tirés des réunions-débats, des tables rondes de haut niveau et des forums de la société civile, notamment un dialogue avec les jeunes, la communauté internationale a réaffirmé et amélioré sa compréhension et son appréciation des vulnérabilités économiques, sociales et environnementales des petits États insulaires en développement : elle s'est également employée à rendre la mise en œuvre de ses initiatives en faveur de ces pays plus cohérente et à mieux en fixer les priorités aux échelons national, régional et international.

## **II. Plan directeur pour le renforcement de la mise en œuvre et du suivi**

8. En adoptant sa résolution 59/311, dans laquelle elle a fait siennes les textes issus de la Réunion internationale tenue à Maurice, l'Assemblée générale a clairement manifesté sa volonté de promouvoir la mise en œuvre, le contrôle et le suivi de l'ensemble des dispositions de la Stratégie de Maurice. Tout en priant instamment tous les acteurs intéressés aux échelons national, régional et international d'agir sans tarder pour assurer l'application effective des textes issus de la Réunion et en encourageant la mise en œuvre d'initiatives de partenariat, elle a prié les institutions concernées du système des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de continuer à prendre en considération la Stratégie de Maurice dans leurs programmes de travail, demandé que soit formulé un plan visant une mise en œuvre coordonnée de la Stratégie de Maurice par les organes des Nations Unies et appuyé l'organisation de réunions régionales de petits États insulaires en développement en 2005 et 2006, en partenariat avec les organisations régionales et parties prenantes intéressées, aux fins du suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. L'Assemblée s'est également félicitée de la décision prise par la Commission du développement durable, à sa treizième session, de consacrer une journée de ses sessions d'examen à l'évaluation de la Stratégie de Maurice et a demandé à nouveau que soit renforcé le Groupe des petits États insulaires en développement du Département des affaires économiques et sociales.

9. Ces tâches, qui sont traitées plus en détail ci-après, constituent le fondement d'un vaste plan directeur pour la promotion, le renforcement et le contrôle de la mise en œuvre du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice.

## **A. Amélioration de l'action du système des Nations Unies**

### **1. Démarginalisation des petits États insulaires en développement dans le système des Nations Unies**

10. La Stratégie de Maurice a notamment permis de faire en sorte que les petits États insulaires en développement soient pris en considération dans les programmes des organismes et organes des Nations Unies, dans le cadre de leurs mandats et domaines de compétence respectifs. Les besoins de ces pays, qui avaient jusqu'à présent été ignorés et exclus des programmes et plans d'action généraux de développement, doivent être intégrés dans les différents programmes de travail dès la phase de planification. À cette fin, des interlocuteurs privilégiés pour les petits États insulaires en développement devraient être désignés dans tous les organismes concernés.

11. La Commission du développement durable continuera d'être le principal organe intergouvernemental chargé de superviser la mise en œuvre et le suivi des engagements relatifs aux petits États insulaires en développement. Ce mandat, adopté à Maurice, a été réaffirmé à la treizième session de la Commission, qui a établi les modalités selon lesquelles elle suivra l'application de la Stratégie de Maurice. La Commission a décidé de consacrer une journée de ses sessions d'examen (tous les deux ans) à l'évaluation de l'application de la Stratégie de Maurice en axant ses travaux sur le module thématique de l'année, ainsi que sur tout fait nouveau survenu dans les efforts de développement durable des petits États insulaires en développement. À ces fins, elle a prié le Secrétaire général de lui présenter, au cours de sa session d'examen, un rapport sur les progrès du développement durable dans les petits États insulaires en développement, ainsi que les obstacles auxquels ils se heurtent, qui contienne notamment des recommandations quant aux moyens d'améliorer l'application de la Stratégie.

12. On notera qu'à sa quatorzième session, prévue en avril 2006, la Commission examinera l'avancement de la mise en œuvre du module thématique portant sur l'énergie, l'atmosphère, les changements climatiques et le développement industriel. Elle recevra un rapport analysant l'application de la Stratégie de Maurice dans le contexte de ce module thématique, tel qu'il se rapporte aux petits États insulaires en développement. Ce rapport abordera également les éventuelles questions urgentes et nouvelles ayant une incidence sur les politiques globales de développement durable des petits États insulaires en développement.

### **2. Coordination et collaboration au sein du système des Nations Unies**

13. L'application de la Stratégie de Maurice a eu pour effet d'améliorer la coordination et la rationalisation de l'ensemble des travaux visant à mettre en œuvre le Programme d'action au sein du système des Nations Unies. L'Assemblée générale l'a réaffirmé dans sa résolution 59/311 en chargeant le Département des affaires économiques et sociales, en consultation avec les institutions spécialisées, les commissions régionales et autres organismes du système des Nations Unies compétents, dans le cadre de leurs mandats respectifs, de formuler un plan qui

contienne des recommandations visant une mise en œuvre coordonnée et cohérente de la Stratégie de Maurice.

14. Le chapitre III du présent rapport présente la suite donnée à ces recommandations. Consécutivement à l'adoption de la résolution 59/311 de l'Assemblée générale en juillet 2005, le Département des affaires économiques et sociales a créé un groupe consultatif interorganisations comprenant tous les organes compétents des Nations Unies. Tous les membres du groupe ont été invités à prendre part à la formulation d'un programme de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice fondé sur une matrice d'activités et à indiquer les initiatives d'appui aux petits États insulaires en développement auxquelles leur organisation participerait, en fonction de leurs mandats ou programmes de travail existants ou prévus. Grâce à des consultations continues au sein du groupe nouvellement créé et à la rationalisation du programme de mise en œuvre, le Département s'attachera à mieux coordonner l'intégration des questions relatives au développement durable des petits États insulaires dans l'action des organismes des Nations Unies.

### **3. L'appui du Secrétariat de l'ONU**

15. Comme par le passé, l'exécution du Programme d'action de la Barbade relèvera essentiellement du Département des affaires économiques et sociales, par l'intermédiaire de son Groupe des petits États insulaires en développement. Dans l'exercice de cette responsabilité, le Département s'est surtout efforcé jusqu'ici de présenter des rapports annuels sur la mise en œuvre du Programme d'action, de fournir une assistance technique et consultative aux petits États insulaires en développement qui en font la demande, et de gérer le SIDSnet.

16. Compte tenu du nouvel objectif et des mandats et lignes de force définis dans la Stratégie de Maurice et dans la résolution 59/311 de l'Assemblée générale, des activités nouvelles ou élargies sont proposées ci-après pour examen par l'Assemblée générale. Elles concernent quatre domaines mis en exergue dans la Stratégie :

a) Coordination et suivi de la mise en œuvre de la Stratégie à l'échelle du système, y compris à travers la gestion d'un plan d'exécution, en étroite collaboration avec le nouveau groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement;

b) Accompagnement de l'examen intergouvernemental détaillé de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice et de la présentation des rapports correspondants, conformément au cycle biennal de la Commission du développement durable;

c) Intensification du travail d'information de manière à faciliter les prises de décisions dans les petits États insulaires en développement;

d) Facilitation de la mise en réseau des parties concernées dans les petits États insulaires en développement, afin de favoriser les consultations et la coopération multilatérales en vue de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, avec en particulier la mise en place et en service d'un réseau de gestion de l'information.

17. La gestion rigoureuse du plan d'exécution défini dans la résolution 59/311 contribuera largement à renforcer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice à l'échelle du système. Il s'agira en l'occurrence d'examiner

et de suivre l'exécution, par les organismes du système des Nations Unies, des programmes destinés à appuyer le Plan d'action de la Barbade et la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, en consultant régulièrement les représentants des petits États insulaires en développement siégeant au Groupe consultatif interinstitutions. Le Groupe des petits États insulaires en développement devra pour sa part servir de relais entre les réseaux d'organisations régionales qui appuient et exécutent des activités nationales, sous-régionales et régionales dans le cadre de la Stratégie de Maurice.

18. En ce qui concerne le contrôle de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice par les instances intergouvernementales, la Commission du développement durable consacrerait une partie de ses sessions d'examen à l'examen des plans et projets des petits États insulaires en développement, en s'intéressant plus particulièrement à ceux qui ont trait au module thématique à l'ordre du jour. L'examen biennal des plans des petits États insulaires en développement par la Commission nécessiterait l'établissement de notes analytiques sur les thèmes concernés, la coordination des initiatives prises à l'échelle du système et des activités régionales et nationales s'inscrivant dans le module thématique, ainsi que l'établissement de rapports à ce sujet.

19. La Stratégie de Maurice demande par ailleurs que les TIC soient utilisés plus efficacement afin que les petits États insulaires en développement puissent disposer en temps voulu de toutes les informations d'ordre économique, social et environnemental dont ils ont besoin pour prendre des décisions<sup>3</sup>. Dans ce contexte, il est proposé que le Groupe des petits États insulaires en développement conçoive et mette en place un système d'information intégré qui servira de centre de gestion des connaissances et sera chargé de diffuser systématiquement l'information dans tous les petits États insulaires en développement et la communauté internationale en général. Cette approche contribuera à l'exécution efficace et coordonnée des activités au titre de la Stratégie de Maurice et facilitera les partenariats aux niveaux local, régional et international.

20. Pour multiplier les contacts entre toutes les parties concernées, le Groupe des petits États insulaires en développement pourrait concevoir puis introduire une série de nouveaux outils utilisant les TIC, tels que forums de discussion, portail du développement des îles et service inter-îlien de dépêches électroniques, et établir une liste de spécialistes des petites îles, accompagnée des adresses électroniques correspondantes, un détail particulièrement important pour les petites îles isolées n'ayant qu'un accès limité à l'Internet<sup>4</sup>. Le nouveau cadre de gestion des connaissances permettra de proposer toute une série de services aux collectivités des petits États insulaires en développement, aux organismes du système des Nations Unies et à l'ensemble de la communauté internationale : cybergroupes de communication intra- et interrégionale par secteur, ateliers de renforcement des capacités par l'utilisation du système d'aide à la décision, centre interactif d'information et d'aide aux collectivités, facilitation de la participation populaire grâce aux systèmes de gestion des contenus et des connaissances; campagnes d'information sur les plans et projets des petits États insulaires en développement, mécanismes permettant de mobiliser des ressources au profit de projets dans les petits États insulaires en développement.

## **B. Renforcer le processus d'appropriation nationale**

### **1. La mise en œuvre d'initiative nationale**

21. Le Plan d'action de la Barbade appartient aux petits États insulaires en développement, qui doivent eux-mêmes en diriger l'exécution, comme il l'a été réaffirmé à Maurice. Afin d'aider les gouvernements concernés à piloter efficacement la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, il faudra plus particulièrement appuyer les initiatives prises par les petits États insulaires en développement pour concevoir leurs propres stratégies de développement durable et veiller à mettre en place des services de conseils et des mécanismes interinstitutionnels dûment coordonnés qui amèneront les décideurs locaux et nationaux à planifier des programmes plus interdisciplinaires et mieux intégrés, à suivre plus efficacement les initiatives en faveur du développement durable et à mieux rendre compte des résultats obtenus. À cet égard, il conviendra d'encourager les synergies avec d'autres grands dispositifs pour le développement – objectifs du Millénaire, Plan de mise en œuvre de Johannesburg, Consensus de Monterrey, cycle de Doha sur le commerce et accords multilatéraux sur l'environnement – en renforçant les capacités et les institutions, avec l'appui du système des Nations Unies.

### **2. Participation de la société civile**

22. La participation massive des parties prenantes à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice figure également parmi les éléments jugés primordiaux pour que les petits États insulaires en développement prennent en main le plus largement possible le processus de développement durable. Des stratégies spécifiques seront mises au point pour faire connaître, promouvoir et expliquer les objectifs du Programme d'action de la Barbade et la Stratégie de Maurice, sous forme notamment de campagnes de promotion, d'initiatives associant les populations locales et d'ateliers nationaux. Il sera également envisagé de créer des mécanismes pour faciliter la participation pleine et entière de la société civile et des autres acteurs concernés, dont le secteur privé.

### **3. Partenariats**

23. L'exploration des possibilités de partenariats fera partie intégrante de la stratégie déployée pour mobiliser les ressources à tous les niveaux et associer les partenaires habituels ou moins classiques à l'effort de développement durable. Les propositions de partenariat seront examinées par les gouvernements des petits États insulaires en développement, la société civile, le système des Nations Unies et la communauté des donateurs lors de la réunion régionale de suivi de la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice, qui aura lieu en octobre 2005. Seront notamment examinés le Consortium des universités des petits États insulaires en développement et le projet de développement de la capacité de résistance dans les petits États insulaires en développement, parrainé par le PNUD, qui ont l'un et l'autre été lancés à la réunion internationale de Maurice.

24. Ces deux derniers projets illustrent parfaitement la coopération entre les petits États insulaires en développement et entre les pays du Sud, une coopération axée sur la solidarité inter-îlienne et le partage de l'information et des compétences techniques afin d'aider les petites îles en développement à faire face aux défis



exceptionnels qui sont les leurs. Le Consortium des universités proposera des cours de troisième cycle dans certains établissements, sur les campus ou à distance, sur des sujets qui intéressent directement les petits États insulaires en développement. Le projet de développement de la capacité de résistance permettra de mettre en place un mécanisme ô combien nécessaire pour aider les petites îles à innover sur le plan technologique, administratif et même commercial de manière à devenir plus résilientes et moins vulnérables. La réussite de ces initiatives et d'autres partenariats appelle absolument des investissements financiers de la part de la communauté des donateurs.

## **C. Appui régional et international**

### **1. Renforcement des cadres régionaux**

25. La Stratégie de Maurice attribue un rôle plus important aux organisations intergouvernementales et techniques régionales dans l'appui à la mise en œuvre du Programme d'action, compte tenu des économies d'échelle qu'elles permettent de réaliser et des compétences techniques régionales qui y sont réunies. On s'efforcera donc tout particulièrement de renforcer les divers cadres institutionnels régionaux pour qu'ils encouragent un appui plus efficace et mieux coordonné à la réalisation des priorités définies pour les trois régions de petits États insulaires en développement. Seront concernés les organisations intergouvernementales régionales et sous-régionales, les commissions régionales, le réseau des bureaux régionaux des organismes des Nations Unies et d'autres organismes techniques régionaux.

26. Il est envisagé d'attribuer un rôle plus important aux commissions régionales compétentes, notamment à la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes et la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, du fait notamment que, parmi leurs membres associés figurent des territoires insulaires dépendants, qui forment une partie importante du groupe élargi des petits États insulaires en développement. Leur mise en œuvre du Programme d'action et de la Stratégie de Maurice sera donc facilitée principalement par les commissions régionales.

27. Le processus d'examen de Maurice a révélé que l'un des mécanismes sous-utilisés était la coopération entre les petits États insulaires en développement. Une grande importance sera donc accordée au renforcement des consultations intra et interrégionales des petits États insulaires, les principaux facilitateurs étant les institutions régionales, les organisations intergouvernementales régionales et les commissions régionales compétentes des Nations Unies auprès des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, ainsi que des Caraïbes et du Pacifique. Par extension, les organisations régionales des petits États insulaires devraient promouvoir et favoriser le développement de la coopération Sud-Sud et l'établissement de partenariats avec d'autres parties prenantes et institutions internationales. Les consultations en cours avec les membres du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement seront également poursuivies.

## **2. Organisation de réunions régionales de suivi**

28. Conformément à la disposition énoncée dans la résolution 59/311 de l'Assemblée générale, il a été prévu d'organiser les trois réunions régionales ci-après pour examiner les mesures qui permettraient d'accélérer la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice :

- Réunion régionale des Caraïbes, à Saint-Kitts-et-Nevis, du 5 au 7 octobre 2005;
- Réunion régionale du Pacifique, aux Samoa, du 17 au 19 octobre 2005;
- Réunion régionale des petits États insulaires en développement de l'Atlantique, de l'océan Indien, de la Méditerranée et de la mer de Chine méridionale, aux Seychelles, du 26 au 28 octobre 2005.

Ces réunions permettront de tenir de vastes consultations sur les stratégies et mécanismes nationaux et régionaux susmentionnés et de poursuivre des initiatives de partenariat avec la société civile, les institutions régionales, les organismes des Nations Unies et la communauté des donateurs.

## **3. Appui international et sensibilisation**

29. La préoccupation suscitée par le fait que la communauté internationale n'a qu'une conscience et une connaissance limitées des problèmes sociaux, économiques et environnementaux particuliers des petits États insulaires en développement a été maintes fois exprimée lors de la Réunion internationale de Maurice. La nécessité de maintenir l'attention internationale sur le Programme d'action a été soulignée. Une campagne soutenue menée à un haut niveau par le système des Nations Unies a été jugée nécessaire pour maintenir les problèmes des petits États insulaires parmi les principales préoccupations internationales. L'examen a également montré que la coopération et l'appui fourni par la communauté internationale à ce groupe de pays étaient insuffisants, à preuve leur accès limité aux ressources extérieures et aux technologies appropriées, ainsi que leur manque de moyens. L'importance du travail de sensibilisation a été mis en relief.

30. Dans le cadre de la Stratégie de Maurice, le Bureau du Haut Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement est chargé, aux termes de la résolution 56/227, de promouvoir et de mobiliser l'appui et les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Le Bureau poursuit donc son travail de sensibilisation et continue à solliciter l'aide et les ressources qui permettront aux petits États insulaires en développement d'atteindre les objectifs énoncés dans la Stratégie.

## **III. Récapitulatif des programmes de mise en œuvre de la Stratégie de Maurice**

31. Le Département des affaires économiques et sociales, en consultation avec les organismes compétents membres du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement, a commencé à élaborer un projet de programme pour la mise en œuvre de la Stratégie de Maurice. Il a été demandé à

tous les organes de l'ONU et organismes des Nations Unies d'indiquer les activités dont ils se chargeraient, compte tenu de leurs mandats respectifs.

32. L'objectif serait de concevoir un plan coordonné et simplifié qui renforcerait l'appui apporté par les organismes des Nations Unies aux petits États insulaires en développement pour la mise en œuvre de la Stratégie, qui définirait clairement les responsabilités des différents acteurs, qui réduirait au minimum les chevauchements d'activité et créerait une synergie efficace entre les organismes. Une fois achevé et pleinement opérationnel, ce plan devrait faciliter la mise en œuvre des activités sectorielles et intersectorielles menées dans le cadre de la Stratégie de Maurice aux niveaux régional, national et local, favoriser l'examen des possibilités de nouveaux partenariats avec la société civile et d'autres parties intéressées, pour promouvoir le développement durable des petits États insulaires et contribuer au renforcement des mécanismes institutionnels régionaux et nationaux et favoriser la compréhension et la prise en compte des problèmes des petits États insulaires en matière de développement durable.

33. Étant donné que le mandat relatif à cette activité n'a été reçu que le 14 juillet 2005, avec l'adoption de la résolution 59/311, les membres du Groupe consultatif interinstitutions sur les petits États insulaires en développement n'ont pas eu suffisamment de temps pour examiner plus en détail la meilleure façon d'établir le plan et échanger leurs vues à ce sujet. De fait, un certain nombre d'organismes n'ont pas encore donné leur avis sur la matrice qui leur a été communiquée. Aux fins du présent rapport, un récapitulatif des programmes existants et prospectifs est présenté ci-après suivant les diverses rubriques de la Stratégie de Maurice. Il tient compte des réponses à la matrice sur les mandats de Maurice déjà reçues du Groupe consultatif.

### **Changement climatique**

34. Les questions de la réglementation et de l'appui relèvent du secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Les initiatives nationales et régionales sur l'adaptation aux changements climatiques bénéficient des informations et des conseils du secrétariat de la Convention-cadre et sont financées par le Fonds pour l'environnement, le PNUD et le PNUE. Les organisations régionales jouent un rôle important dans plusieurs projets. L'UNESCO et ONU-Habitat prêtent également leur appui. Cette coopération s'exerce, par exemple, dans le cadre du programme de l'UNESCO visant à lutter contre l'appauvrissement de la diversité biologique par la recherche et le renforcement de capacités pour une meilleure gestion de l'écosystème. Si le secrétariat de la Convention-cadre donne des informations sur les directives et les modèles pour la conception de mécanismes de développement propre, leur élaboration a été financée par le PNUE, le PNUD et ONU-Habitat et des organismes régionaux comme le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement. De même, le secrétariat de la Convention-cadre donne des informations sur les techniques d'adaptation et d'atténuation, tandis qu'Habitat, l'UNESCO et le PNUD mènent des activités d'appui par le biais de divers programmes. Le PNUE a également prêté un appui institutionnel et une assistance technique importants aux organismes régionaux, en particulier le Centre de la Communauté des Caraïbes sur les changements climatiques.

### **Ressources énergétiques**

35. Diverses activités financées par le PNUE et le PNUD/FEM dans toutes les régions où se trouvent les petits États insulaires en développement, accordent un degré de priorité élevé à l'utilisation rationnelle de l'énergie et aux sources d'énergie renouvelables, depuis longtemps considérées comme des éléments décisifs pour ces États. Le programme Énergies renouvelables pour le développement durable de l'UNESCO devrait contribuer à la réalisation de ces objectifs. La plupart des activités susmentionnées tiennent compte de la nécessité de sensibiliser l'opinion et de renforcer les capacités. Il est possible d'établir des liens entre le programme international relatif à la bioénergie mis en œuvre par la FAO et les projets régionaux financés par le PNUD. Le PNUD et le PNUE appuient également les initiatives de coopération Sud-Sud relatives aux biocarburants lancées dans les Caraïbes, en collaboration avec divers partenaires latino-américains. Le PNUE contribue à la recherche de solutions financières innovantes pour développer les sources d'énergie et les technologies les plus propres. Le PNUD soutient les activités de sensibilisation et les autres programmes visant à modifier les comportements en ce qui concerne l'utilisation de l'énergie et à promouvoir l'utilisation de sources d'énergie renouvelables.

### **Catastrophes naturelles et environnementales**

36. Le rôle moteur que joue la Stratégie internationale de prévention des catastrophes dans la coordination des mesures prises à l'échelle du système face à des catastrophes nationales et environnementales est défini par le Cadre d'action de Hyogo. Il faudrait promouvoir les effets de synergie avec la Stratégie de Maurice. Les activités visant à aider les petits États insulaires à renforcer leurs capacités dans les domaines des ressources humaines, de la technique et de la gestion en vue de la prévention des catastrophes et de l'atténuation de leurs effets sont des éléments essentiels de l'action menée par le PNUD, ONU-Habitat et l'UNESCO. La FAO fournit également un appui dans les situations d'urgence et de relèvement. Le renforcement des capacités et les activités de sensibilisation sont pris en charge par le programme de sensibilisation et préparation aux situations d'urgence au niveau local du PNUE et seront examinés dans le cadre du système d'alerte rapide aux tsunamis, qui sera mis au point sous les auspices de la Commission océanographique internationale de l'UNESCO. Des activités similaires sont également appuyées par le PNUD et les organisations régionales, notamment l'Organisme caraïbe d'intervention rapide en cas de catastrophe, la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées, l'Université des Indes occidentales et les bureaux nationaux de gestion des catastrophes. La Foundation for International Environmental Law and Development et le PNUD sont favorables à un examen et à une réforme du secteur des assurances visant à améliorer l'efficacité de l'intervention en cas de catastrophe naturelle; les résultats de ces activités devraient également avoir des incidences sur les décisions de la Convention-cadre ayant trait aux arrangements en matière d'assurance liés aux changements climatiques.

### **Gestion des déchets**

37. Les systèmes de gestion des déchets, économiques et respectueux de l'environnement, ont bénéficié de projets de partenariat appuyés par le PNUD et les organisations régionales et nationales. Compte tenu, d'une part, de l'intérêt suscité par les techniques d'assainissement économiques dans les petits États insulaires et,

d'autre part, de l'expérience acquise par le programme ONU-Habitat en matière d'élaboration de stratégies interdisciplinaires de gestion de l'environnement, il faudrait encourager le programme à promouvoir les liens entre la gestion des déchets et les activités qu'il mène dans les domaines de l'assainissement et de l'eau douce. L'UNESCO s'est montrée disposée à appuyer les stratégies de réduction, de réutilisation et de recyclage par le biais de ses activités de coopération interinsulaire et interrégionale en faveur du développement durable des petits États insulaires en développement. Il faudrait s'intéresser aux autres activités d'appui que pourraient mener d'autres organismes des Nations Unies en vue d'intégrer la gestion des déchets aux activités relatives à l'agriculture, au tourisme, à l'assainissement et aux ressources en eau douce.

### **Ressources côtières et marines**

38. De nombreux petits États insulaires en développement bénéficient d'une assistance technique pour élaborer des programmes d'action nationaux ayant trait aux activités terrestres parrainés par le PNUE. Ce dernier dispense également des programmes de formation sur l'application juridique des accords sur les mers régionales et accords multilatéraux connexes sur l'environnement dans les régions des Caraïbes et du Pacifique. La FAO fournit des orientations sur la mise au point de cadres juridiques visant à améliorer la gestion des pêches et encourage la coopération entre le secteur de la pêche et les organismes de contrôle maritime. Ces activités complètent celles menées par les organisations régionales, telles que l'Agence halieutique du Forum du Pacifique Sud, le Mécanisme régional de gestion des pêches des Caraïbes et la Commission du thon de l'océan Indien. Divers organismes participent à l'élaboration et à l'application de politiques de gestion des zones marines protégées, des récifs coralliens et des écosystèmes marins qui y sont associés. Il est possible d'optimiser l'efficacité de ces interventions, notamment les orientations données par la FAO sur les cadres juridiques applicables aux zones marines protégées et l'action menée par l'UNESCO pour aider les petits États insulaires à appliquer une gestion intégrée des zones côtières, avec l'appui d'organismes régionaux tels que le Programme régional du Pacifique Sud pour l'environnement et l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes.

### **Ressources en eau douce**

39. Le renforcement des capacités en matière de gestion des ressources en eau douce demeure une priorité importante et les organismes des Nations Unies y ont contribué en menant diverses activités. L'Initiative de partenariat sur la gestion des aquifères côtiers, parrainée par le PNUE, encourage la coopération Sud-Sud entre les petits États insulaires en développement des Caraïbes et les pays d'Amérique latine. La FAO fournit des conseils sur l'utilisation rationnelle des ressources en eau dans l'agriculture et la gestion des terres, ainsi que sur les techniques de prélèvement. Ces activités devraient compléter les projets proposés par le PNUE dans le domaine de la collecte des eaux pluviales; les activités de l'UNESCO en matière de gestion des réseaux hydrographiques menacés; et le projet de gestion intégrée et rationnelle des ressources en eau et des eaux usées dans le Pacifique, financé par le PNUD, qui concerne également les Caraïbes du fait du partenariat sur les ressources en eau et les changements climatiques de l'Institut d'hygiène du milieu des Caraïbes et de la Commission du Pacifique Sud pour les géosciences appliquées. En matière de sensibilisation de l'opinion, il semble nécessaire

d'intégrer de telles activités à la gestion des déchets dans les petits États insulaires en développement. Des efforts plus importants seront faits pour mettre l'action coordonnée du système des Nations Unies au service de la réalisation des objectifs relatifs à l'eau et à l'assainissement établis pour la Décennie internationale d'action « L'eau, source de vie ».

### **Ressources foncières**

40. La FAO joue un rôle moteur dans la fourniture de conseils pratiques sur l'utilisation et l'occupation des terres; les politiques et activités de planification et de gestion intégrées des terres, de l'eau et de nutrition des plantes, et dans les activités visant à améliorer la sécurité alimentaire, en fournissant une assistance technique pour les chaînes alimentaires à valeur ajoutée, notamment l'agriculture biologique. Le programme ONU-Habitat propose de devenir un partenaire d'appui pour ces activités. On peut également établir des complémentarités avec le programme de l'UNESCO de lutte contre l'érosion de la biodiversité grâce à la recherche et au renforcement des capacités de gestion écosystémique. Dans certaines régions où se trouvent des petits États insulaires en développement, le PNUE, le PNUD et le FEM ont financé des activités relatives à la gestion intégrée des écosystèmes, telles que les projets de gestion durable des terres dans la région du Pacifique, actuellement en phase d'élaboration.

### **Diversité biologique**

41. Le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, qui fournit également un cadre pour les services consultatifs, d'orientation et d'information, a récemment inauguré un programme sur la diversité biologique des îles, qui devrait dynamiser l'application des mesures de conservation de la diversité biologique dans les petits États insulaires en développement. Parmi les activités d'appui, on mentionnera les conseils fournis par la FAO sur la législation et les réglementations nécessaires pour se conformer aux accords internationaux relatifs aux espèces végétales allogènes, en particulier la Convention internationale pour la protection des végétaux, ainsi que l'action en faveur du renforcement des services nationaux de protection des végétaux visant à réduire l'introduction et la propagation des parasites, notamment les plantes adventices, pouvant être considérés comme des organismes de quarantaine. Le Programme de l'UNESCO sur l'homme et la biosphère, qui est exécuté par le PNUD, le PNUE et le FEM, devrait être considéré comme une activité complémentaire par rapport aux nombreux plans d'action et stratégies sur la diversité biologique mis au point pour appliquer la Convention au niveau national. Les activités locales de conservation sont également appuyées par le PNUD et le PNUE, ainsi que par les partenaires de développement, et peuvent avoir divers effets positifs grâce à leur intégration avec les activités relatives aux zones marines protégées et les plans de gestion intégrée des zones côtières.

### **Transports et communications**

42. Divers organismes des Nations Unies fournissent un appui et assurent une formation par le biais de programmes en ligne. L'accès aux TIC et leur utilisation dans les petits États insulaires en développement se sont développés de manière exponentielle, mais les coûts et la couverture demeurent des aspects importants. Les partenaires de développement et les organismes des Nations Unies mettent en œuvre des programmes portant sur la formation aux TIC, la création de centres

communautaires multimédias et la mise au point de systèmes informatiques et de bases de données, ainsi que des stratégies visant à exploiter les possibilités dans des domaines comme le commerce électronique, la télémédecine, le téléenseignement et l'échange des meilleures pratiques. On a également noté une amélioration dans la prestation de services par SIDSNet. Toutefois, il existe plusieurs possibilités d'optimiser l'impact des TIC dans ces États par le renforcement de la coordination ou la mise en place de systèmes de centralisation. Par exemple, le kit de formation multimédia de l'UNESCO et le kit de ressources pour la gestion de l'information de la FAO présentent un grand intérêt pour ce groupe de pays mais aucun d'eux ne dispose d'un portail ou d'un filtre permettant à ces pays d'utiliser les aspects spécifiques dont ils ont besoin. Il faut procéder à des consultations afin de trouver des moyens de faire en sorte que ces ressources aient une composante valeur ajoutée plus importante pour les décideurs et les professionnels des petits États insulaires en développement qui doivent souvent travailler avec des connections très lentes. Le Département des affaires économiques et sociales, par le biais de SIDSNet, est bien placé pour coordonner les activités dans ce domaine.

### **Renforcement des capacités et éducation**

43. Le PNUD joue un rôle majeur dans la promotion des projets de renforcement des capacités dans les petits États insulaires en développement et en veillant à faire en sorte que le renforcement des capacités constitue un élément essentiel, notamment dans les projets financés par le Fonds pour l'environnement mondial. D'autres organismes des Nations Unies ont également fourni une assistance, une orientation et un appui aux programmes de formation. L'UNESCO assume une responsabilité particulière en ce qui concerne la promotion de l'éducation et a signalé, d'après de nombreuses sources, que les petits États insulaires en développement avaient accès, par exemple, pour promouvoir l'éducation aux fins du développement durable. L'Organisation collabore avec d'autres organismes, comme le PNUE, sur le module de formation à l'intention des jeunes. Le PNUD et l'UNESCO appuient le Consortium des universités des petits États insulaires, lancé à la Réunion internationale de Maurice. Le PNUE finance également un programme d'appui à la société civile, répondant à la nécessité de renforcer la capacité des réseaux d'organisations non gouvernementales nationaux et régionaux.

### **Santé**

44. Divers organismes des Nations Unies aident les ministères de la santé des petits États insulaires en développement à lutter contre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles. L'un des nouveaux éléments critiques, identifiés à Maurice, était la nécessité d'accroître l'appui au renforcement des capacités et d'aider à surmonter les problèmes liés au départ de professionnels de santé compétents du fait de migrations. Il faut aussi renforcer la coopération des organismes compétents des Nations Unies et des organisations régionales concernées, afin d'accroître et d'améliorer la fourniture d'une assistance aux petits États insulaires en développement dans le domaine de la santé.

### **Culture**

45. La culture fait maintenant partie intégrante de la promotion du développement durable dans les petits États insulaires en développement. L'UNESCO a lancé de nombreux programmes visant à sauvegarder et à protéger le patrimoine culturel, et à

promouvoir les arts culturels. De nombreuses sociétés du secteur privé et organisations communautaires jouent également un rôle très actif dans la promotion des industries culturelles. Lors de la Réunion internationale de Maurice, le groupe de travail sur la culture a conclu que l'investissement dans l'éducation et la formation afin d'élargir la base de compétences dans tous les aspects des activités et de l'entrepreneuriat culturels, la fourniture d'une assistance technique pour la collecte de données sur les industries culturelles, l'amélioration de l'information commerciale et le renforcement des réseaux de distribution de produits et services culturels dans les petits États insulaires en développement sont des questions qu'il faudra traiter. Les gouvernements de ces États, avec l'appui de partenaires internationaux, ne s'engageront à développer des industries créatives que s'ils reconnaissent que la culture et les industries culturelles peuvent améliorer sensiblement la qualité de vie des populations. L'UNESCO pourrait jouer un rôle de premier plan en mobilisant cet appui auprès du système des Nations Unies et de la communauté internationale.

### **Gouvernance**

46. Les petits États insulaires en développement accordent une attention particulière à l'élaboration de stratégies nationales en matière de développement durable. Ils estiment qu'il est important d'adopter des approches participatives et d'associer les femmes et les grands groupes aux processus décisionnels. Le PNUD, l'UNESCO, ONU-Habitat, la FAO et d'autres organismes des Nations Unies ont également mis en place des programmes complémentaires. Le Département des affaires économiques et sociales a engagé un processus avec les petits États insulaires en développement de la région du Pacifique, afin d'élaborer des stratégies nationales en matière de développement durable et il pourrait coordonner son action avec les autres organismes concernés.

### **Commerce et finances**

47. La CNUCED fournit une assistance technique aux petits États insulaires en développement, en vue du renforcement de leurs capacités nationales de négocier avec succès leur adhésion à l'Organisation mondiale du commerce (OMC), et un appui fonctionnel direct à ceux qui sont membres de l'OMC, fournissant des informations et une analyse sur l'impact de la libéralisation du commerce sur l'économie de ces pays. Ce rôle d'appui essentiel joué par l'organisation présente un intérêt particulier pour ce groupe de pays dans le contexte des efforts qu'ils déploient pour obtenir une reconnaissance spécifique à l'OMC par le biais du programme de travail sur l'économie des petits pays. La CNUCED aide également les petits États insulaires à se mobiliser en faveur d'une révision des critères de gradation pour les pays les moins avancés et leur fournit un appui en vue de promouvoir la diversification de leurs produits et de rechercher des créneaux spécialisés dans des domaines comme l'agriculture biologique, le tourisme, les services d'investissement offshore et le développement d'industries culturelles. Les petits États insulaires en développement reçoivent aussi une assistance pour le renforcement de leurs capacités institutionnelles par le biais d'activités de formation et de sensibilisation appropriées, et de services consultatifs, afin d'accroître leur participation aux négociations commerciales aux niveaux multilatéral et régional. La collaboration intersectorielle avec la FAO, le PNUE, l'UNESCO et le PNUD dans ces domaines devrait être poursuivie.



### Autres questions

48. L'UNESCO met en œuvre des programmes à l'appui des jeunes et de l'éducation, concernant notamment la formation des jeunes aux sciences fondamentales et le PNUD finance de nombreux projets communautaires dans les petits États insulaires en développement en vue d'élargir les possibilités offertes aux groupes défavorisés. Ces pays tireraient profit d'un soutien mieux coordonné en ce qui concerne la mise en œuvre d'initiatives à l'intention des jeunes et en vue du développement communautaire. L'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans le processus de planification et de développement est également une approche complémentaire importante pour les stratégies de développement durable de ces pays. Des efforts seront faits pour aider les petits États insulaires en développement à assurer la congruence des objectifs du Millénaire pour le développement avec l'application de la Stratégie de Maurice. Une assistance de la communauté internationale sera également requise pour aider ces pays à surmonter leurs problèmes en matière de sécurité.

## IV. La voie à suivre

49. Le message principal de la Réunion internationale de Maurice a été la nécessité d'assurer une application plus efficace et soutenue du Programme d'action par : a) un examen plus approfondi des vulnérabilités des petits États insulaires en développement et une action appropriée des instances intergouvernementales dans ce contexte; b) l'augmentation des ressources financières et techniques pour aider ces pays à promouvoir la mise en œuvre au niveau national par le renforcement des capacités et des institutions; c) le renforcement de l'appui institutionnel régional à l'application des programmes des petits États insulaires; d) la promotion d'une approche participative intégrée du développement durable associant la société civile et d'autres parties régionales et internationales concernées; et e) le renforcement de la coordination de l'appui des organismes des Nations Unies à l'application de la Stratégie de Maurice.

50. Les stratégies, mécanismes et recommandations d'action figurant dans le présent rapport constituent une bonne base pour une application plus efficace des programmes des petits États insulaires en développement. Un suivi rigoureux et l'établissement de rapports sur les progrès accomplis dans leur mise en œuvre devraient contribuer pour une large part à faire en sorte que ces nouvelles tâches soient fidèlement exécutées.

### Notes

<sup>1</sup> *Rapport de la Réunion internationale chargée d'examiner la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement, Port-Louis (Maurice), 10-14 janvier 2005* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.05.II.A.4 et rectificatif), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>2</sup> Ibid., annexe II.

<sup>3</sup> A/CONF.207/11, chap. XVIII.

<sup>4</sup> Deux éléments seront utilisés pour intégrer les outils susmentionnés : le système de gestion des contenus et le système de gestion des connaissances. Ils formeront ensemble le système d'aide à la décision, qui deviendra le nouveau cadre technique du SIDSnet.

## Tableau des mesures à prendre pour mettre en œuvre la Stratégie de Maurice

<i>Secteur</i>	<i>Initiatives prévues</i>	<i>Partenaires du système des Nations Unies</i>
Changements climatiques	Initiatives nationales ou régionales d'adaptation aux changements climatiques; soutenir la mise au point et/ou le transfert de technologies adaptées pour faire face aux changements climatiques ou en atténuer les effets; et encourager la formulation et l'adoption de mécanismes de développement propre.	FEM, CCNUCC, PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat
Ressources énergétiques	Programmes visant à favoriser une utilisation rationnelle de l'énergie et le développement de sources d'énergie renouvelables; soutenir la formulation et l'exécution de politiques et de programmes intégrés et interdisciplinaires relatifs à la bioénergie; promouvoir les partenariats entre les secteurs public et privé et les orientations fondées sur l'économie de marché pour diversifier les sources d'énergie. Obtenir le concours des banques de développement régionales; mettre en œuvre des programmes pour sensibiliser la population au niveau local, et notamment les groupes concernés, aux effets que l'utilisation des combustibles fossiles a sur l'environnement; soutenir les programmes de formation qui visent à modifier les comportements en matière de consommation d'énergie pour encourager le recours aux sources d'énergie renouvelable; et soutenir la mise en place de cadres réglementaires et de politiques publiques favorisant le développement et l'utilisation des énergies renouvelables.	FAO, PNUD/FEM, PNUE, UNESCO
Catastrophes naturelles et environnementales	Aider les petits États insulaires en développement (PEID) à renforcer leurs capacités humaines, techniques et administratives en matière de prévention des catastrophes et d'atténuation de leurs effets; à renforcer leurs capacités en matière de planification préalable, d'intervention, d'atténuation de leurs effets et de relèvement; examiner les mécanismes régionaux, mettre en place ou renforcer les dispositifs d'alerte précoce; renforcer les actions d'éducation et de sensibilisation de la population aux mesures à prendre pour se préparer aux catastrophes et en atténuer les effets; former et mettre en place des partenariats interdisciplinaires et intersectoriels dans les plans nationaux de gestion de l'environnement; intégrer la gestion des risques dans les processus de planification nationaux; aider les PEID à examiner et à réformer le secteur des assurances pour qu'il puisse répondre à leurs besoins en cas de catastrophes naturelles.	FAO, Stratégie internationale de prévention des catastrophes (SIPC), PNUD, UNESCO, ONU-Habitat

<i>Secteur</i>	<i>Initiatives prévues</i>	<i>Partenaires du système des Nations Unies</i>
Gestion des déchets	Identifier des systèmes de gestion des déchets qui soient rentables et sans danger pour l'environnement; trouver des solutions novatrices de financement des initiatives en matière de gestion des déchets; renforcer les réglementations nationales et régionales; promouvoir des stratégies de réduction, de réutilisation et de recyclage.	PNUD, UNESCO, ONU-Habitat
Ressources côtières et marines	Soutenir les efforts nationaux pour achever le tracé des frontières maritimes; aider à faire aboutir les revendications concernant le plateau continental; créer des programmes pour assurer un suivi et un contrôle efficaces des bateaux de pêche, une bonne communication de l'information et le respect des règlements par ces navires, afin de décourager la pêche illégale, non réglementée et non déclarée; se doter de mécanismes de surveillance et de contrôle; soutenir les efforts visant à ratifier dans les meilleurs délais les accords de pêche pertinents, ou à y adhérer; encourager la création et la mise en place de politiques intégrées pour la gestion des zones marines protégées, des récifs coralliens et des écosystèmes qui y sont associés.	FAO, PNUE, UNESCO
Ressources en eau douce	Soutenir le renforcement des capacités en ce qui concerne la gestion de la qualité de l'eau et de la demande; mettre en place des programmes pour améliorer les infrastructures pour le captage, le stockage et la distribution de l'eau, ainsi que les systèmes d'assainissement et les réseaux d'égouts; concevoir et appliquer des stratégies pour lutter contre la pollution, notamment grâce à des campagnes de sensibilisation.	FAO, PNUE, UNESCO
Ressources foncières	Adopter des programmes et des lois pour améliorer les systèmes d'aménagement des terres et renforcer les régimes fonciers; mettre en place des mesures pour freiner la dégradation des bassins versants et des sols; adopter des stratégies de gestion durable des forêts pour réduire les pertes forestières et la dégradation des forêts; soutenir les stratégies visant à améliorer la sécurité alimentaire et à promouvoir la diversification de l'agriculture; favoriser les initiatives de recherche nationales et régionales sur l'utilisation de techniques adaptées, surtout pour les petites exploitations; consolider les services de vulgarisation agricole; encourager le développement de l'aquaculture; soutenir la mise en place de systèmes d'alerte rapide pour surveiller la situation sur le plan de la sécurité alimentaire et de programmes pour améliorer le traitement et la commercialisation des produits alimentaires, la mise au point de produits et le contrôle de la qualité.	FAO, FEM, PNUD, PNUE, UNESCO

Secteur	Initiatives prévues	Partenaires du système des Nations Unies
Diversité biologique	Aider à contrôler les principaux vecteurs des espèces allogènes envahissantes; encourager le renforcement des capacités locales en vue de protéger et d'utiliser les connaissances traditionnelles; sensibiliser les communautés et renforcer leurs capacités de protéger et de préserver les espèces indigènes et leurs habitats; soutenir la mise au point de systèmes de comptabilité des ressources naturelles.	Convention sur la diversité biologique (CBD), FAO, PNUD, PNUE, UNESCO
Transports et communications	Mettre en place des programmes pour développer les compétences et les capacités dans le domaine des TIC; soutenir la mise sur pied de centres communautaires multimédias; et la création de centres sous-régionaux pour les TIC; aider à préserver les moyens de communication à faible technicité pour les zones rurales reculées; favoriser la prise en compte du savoir-faire local et de ses applications; mettre en place des programmes pour éliminer la fracture numérique, en particulier dans les communautés rurales; mettre sur pied/renforcer les programmes de troisième cycle en TIC; élaborer des systèmes d'information et des bases de données; examiner les stratégies qui permettraient d'exploiter les possibilités dans des domaines tels que le commerce électronique, la télémédecine, le téléenseignement et le partage des meilleures pratiques; aider les PEID à élaborer et à renforcer les lois en matière de propriété intellectuelle.	PNUD, PNUE, UNESCO
Renforcement des capacités et éducation	Soutenir les stratégies nationales visant à promouvoir l'accès à l'enseignement primaire pour tous; encourager la formation en cours d'emploi et la formation continue; appuyer les programmes régionaux et nationaux en faveur de l'enseignement technique et professionnel; renforcer les structures de téléenseignement; améliorer les programmes de formation pédagogique; envisager l'établissement de centres d'excellence au niveau régional ou la participation à ces centres; soutenir l'initiative du Consortium des universités des PEID; mettre sur pied des programmes visant à mobiliser l'aide des expatriés des PEID sur les plans humain, financier et technique; et soutenir les programmes visant à renforcer les réseaux nationaux et régionaux d'ONG et les structures de la société civile des PEID.	
Santé	Examiner/renforcer les stratégies visant à combattre le VIH/sida et d'autres maladies transmissibles; encourager la création de partenariats pour lutter contre le VIH/sida; favoriser l'amélioration de la collecte de données sur les tendances démographiques et épidémiologiques; soutenir les stratégies de santé publique et les campagnes de sensibilisation pour réduire l'incidence des maladies non transmissibles; renforcer les programmes de vaccination, ainsi que les mesures en faveur du développement des médecines traditionnelles et de leur bonne utilisation.	

Secteur	Initiatives prévues	Partenaires du système des Nations Unies
Culture	<p>Aider les PEID à renforcer les politiques nationales et les cadres législatifs afin de soutenir et de protéger les industries culturelles; aider à renforcer les capacités afin de promouvoir les industries culturelles, notamment la musique, les arts, les festivals, le théâtre, le cinéma et le tourisme culturel; soutenir la mise au point de mesures visant à améliorer les capacités institutionnelles de commercialisation des produits culturels; renforcer les capacités des PEID en matière de gestion des droits, ainsi que des brevets, des marques déposées et droits de propriété intellectuelle afin de protéger toutes les formes d'innovation créative; aider les PEID à appliquer des lois visant à protéger la propriété intellectuelle autochtone; soutenir les mesures de protection du patrimoine culturel et naturel, matériel et immatériel, notamment les partenariats entre les secteurs public et privé; encourager la participation communautaire à la prise de décisions sur la préservation du patrimoine culturel; aider les PEID à préserver les langues locales par des programmes d'enseignement établis sur place; appuyer les stratégies mises en place par ces pays pour améliorer la gestion des sites appartenant au patrimoine culturel et naturel; soutenir les programmes de recensement des connaissances traditionnelles et de préservation des valeurs culturelles, traditions et coutumes; encourager la création de programmes visant à enseigner et à transmettre les valeurs communautaires traditionnelles et les connaissances locales et autochtones qui leur sont associées dans l'éducation de base; promouvoir des stratégies visant à attirer le capital-risque vers les petites et moyennes entreprises à vocation culturelle et favoriser la création de fonds d'appui à la culture dans les PEID.</p>	UNESCO, CNUCED
Gouvernance	<p>Aider les PEID à concevoir et à mettre en place des stratégies nationales de développement durable; soutenir les efforts déployés pour renforcer la participation communautaire à la prise de décisions, à la planification et l'élaboration des programmes; soutenir les mesures qui visent à associer la société civile au développement durable; soutenir les stratégies des PEID visant à améliorer la représentation des femmes à tous les niveaux de décision; soutenir les programmes qui visent à associer plus étroitement les entreprises et les autres acteurs du secteur privé au développement durable; favoriser les partenariats entre les secteurs public et privé; renforcer les mécanismes régionaux en faveur du développement durable dans les PEID; et recenser/concevoir des programmes en faveur de l'intensification de la coopération Sud-Sud, et entre les PEID eux-mêmes, notamment pour ce qui est du partage des meilleures pratiques, du renforcement des capacités et du transfert des technologies adaptées.</p>	FAO, Département des affaires économiques et sociales (DAES), PNUD, PNUE, UNESCO, ONU-Habitat

Secteur	Initiatives prévues	Partenaires du système des Nations Unies
Commerce et finances	<p>Fournir une assistance technique aux PEID en vue de leur adhésion à l'OMC; aider ces pays à analyser les effets de la libéralisation des échanges, afin qu'ils mettent en place des stratégies d'ajustement adaptées et qu'ils améliorent leur compétitivité sur les marchés internationaux; soutenir la diversification des produits et le développement de créneaux spécialisés; appuyer, grâce aux études et aux analyses, les efforts de sensibilisation faits par les PEID pour que le système commercial multilatéral prenne dûment en compte leurs vulnérabilités environnementales; soutenir l'établissement de dispositifs législatifs, réglementaires et d'infrastructures matérielles afin d'aider les PIED à créer des conditions propices à la création d'entreprise, et les renforcer; encourager l'élaboration et l'application de mesures visant à renforcer le secteur privé et à promouvoir la microentreprise; soutenir la mise en place de mécanismes financiers novateurs pour faire face aux désavantages structurels des PIED; renforcer la capacité de ces pays à participer aux négociations commerciales internationales aux niveaux national et régional; renforcer les capacités institutionnelles des PEID, notamment dans les domaines de l'élaboration de politiques commerciales et de la mise en place de mesures réglementaires pertinentes; aider à analyser et à formuler des politiques appropriées, et à mettre en place les infrastructures requises pour appliquer les mesures sanitaires et phytosanitaires et surmonter les obstacles techniques au commerce; soutenir les études et les analyses en vue de réexaminer les règles qui régissent la sortie de la catégorie des pays les moins avancés, compte tenu des vulnérabilités particulières des PEID; analyser le degré d'endettement tolérable des PEID pour les aider à gérer leur dette de manière efficace; et les aider à élaborer et à mettre en œuvre des mesures pour encourager l'investissement étranger et faciliter les transferts de fonds.</p>	<p>FAO, CNUCED, PNUD, PNUE, UNESCO</p>
Autres questions	<p>Soutenir les stratégies mises en place par les PEID pour ouvrir des perspectives en matière d'emploi et d'éducation aux jeunes et aux pauvres; favoriser l'intégration des objectifs du Millénaire pour le développement dans les processus de planification et de développement des PEID; et aider ces pays à renforcer leur cadre législatif et mettre en œuvre des mesures réglementaires, entre autres, pour répondre à leurs besoins en matière de sécurité.</p>	<p>DAES, PNUD, UNESCO</p>